

CONDAT-SUR-VIENNE - CIOL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021-02 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/02/2021

Objet : Vote du Compte Administratif 2020

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 09/02/2021 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2021-02. CA 2020.pdf

Annexes :

1 - CA 2020 - CIOL.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20210205-2021-02-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt et un, le vendredi cinq février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 27 janvier 2021

Objet : Vote du Compte Administratif 2020.

Présents : Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Emilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET.

Excusés : M. Gilles BEGOUT, Mme Viviane RAFFIER, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	4
Votants	4	1
Pour	4	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Président du CIOL, Gilles BEGOUT, étant excusé car cas contact COVID19, le 1^{er} vice-président, Maurice LEBOUTET, le remplace et président la séance du Comité Syndical. Conformément à la loi, le Vice-Président qui remplace le président ne participe pas au vote du Compte Administratif, il assiste à la discussion mais se retire au moment du vote.

Le Comité Syndical élit sa Présidente, Mme EMILIE RABETEAU pour le vote du compte administratif 2020 du CIOL.

La période considérée est l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les éléments synthétiques suivants sont donnés :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Résultat cumulé	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		30 742,18 €		3 125,53 €		33 867,71 €
Opération exercice	252 479,28 €	252 364,03 €	1 733,70 €	3 039,00 €	254 212,98 €	255 403,03 €
TOTAUX	252 479,28 €	283 106,21 €	1 733,70 €	6 164,53 €	254 212,98 €	289 270,74 €
Résultat exercice		-115,25 €		1 305,30 €		1 190,25 €
Résultat clôture		30 626,93 €		4 430,83 €		35 057,76 €
Reste à réaliser						
Résultats définitifs		30 626,93 €		4 430,83 €		35 057,76 €

Le compte Administratif détaillé en nomenclature M14 est consulté par les représentants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2020 du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges joint à cette délibération.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; **09-02-2021**

Isle, le 08/02/2021

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT
Pour le Président, le Vice-Président ; Maurice LEBOUTET

